

Présentation de la structure

L'Agence Technique Départementale (ATD) est un service du Département du Rhône dont l'objectif est d'assister les communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dans le domaine de l'ingénierie publique.

L'ATD intervient dans les thématiques suivantes :

- Voirie / aménagement de l'espace public
- Bâtiment / maîtrise de l'énergie
- Eau / assainissement / cours d'eau
- Aides européennes
- Ingénierie sociale (étude d'impact, diagnostic...)

L'ATD propose trois niveaux d'intervention :

- le conseil
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage
- la maîtrise d'œuvre (uniquement pour les opérations de voirie dont le montant des travaux est inférieur à 90 000 € HT)



Ce que fait la structure dans le champ du bâtiment public

Conseil

Études d'opportunité évaluant le bien fondé d'un projet sur les volets technique, financier et organisationnel.

Assistance à maîtrise d'ouvrage

Préparation, choix et suivi des contrats des prestataires intellectuels, en particulier maîtrise d'œuvre, contrôleur technique, coordonnateur sécurité et protection de la santé puis coordination et pilotage de l'opération lors des études de conception et lors des travaux.

Ce que ne fait pas la structure dans le champ du bâtiment public

L'ATD n'exécute pas de missions de maîtrise d'œuvre en phase d'études opérationnelles ni en phase travaux.

Ressources à destination des collectivités

Au travers de l'ATD, le Département du Rhône met à disposition des collectivités les compétences des services techniques du Département du Rhône. Pour ce qui concerne la thématique bâtiment et maîtrise de l'énergie, que ce soit au stade du conseil ou de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, les ingénieurs et les techniciens du Département apportent soutien et expertise aux collectivités dans leurs missions et dans l'exercice de leurs responsabilités.

Au stade du conseil, un éclairage est apporté aux collectivités sur les financements envisageables, les conditions d'éligibilité et les processus d'instruction.



Actions sur le patrimoine bâti des collectivités

Dans la thématique bâtiment / maîtrise de l'énergie, les interventions peuvent porter en particulier sur :

- la restauration et la réhabilitation du bâti,
- les constructions neuves publiques,
- les opérations relatives à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Une attention particulière est systématiquement portée sur des suggestions de dispositions constructives, d'équipements techniques, de matériaux contribuant à la performance énergétique du bâtiment. Cette démarche est appréhendée pour chaque équipement au cas par cas et au regard de son usage et de ses multiples interactions avec ses occupants et avec son environnement.

	Action	Critères d'éligibilité	Quelles démarches administratives ?	Coût
Conseil	<ul style="list-style-type: none"> . Aide à la définition des besoins . Conseil sur les aménagements . Rappel des aspects réglementaires . Estimations financières sommaires des scénarii . Calendrier global de l'opération . Recommandations sur le choix des prestataires 	Communes et EPCI du Département du Rhône	Signature d'une convention relative à l'offre départementale d'ingénierie publique	Gratuit
Assistance à maîtrise d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> . Phase d'études préalables (rédaction des documents de consultation et préconisation du choix des prestataires intellectuels – diagnostics réglementaires, audits techniques, programmistes, maîtrise d'œuvre, contrôleur technique...) . Phase d'études de conception et d'exécution des travaux (pilotage et contrôle de la maîtrise d'œuvre, gestion administrative et financière des marchés, veille au respect du programme, des coûts et des délais) . Phase d'évaluation (mesure des performances du bâtiment et détection des dysfonctionnements, satisfaction des utilisateurs...). 	Communes et EPCI du Département du Rhône	Signature d'une convention relative à l'offre départementale d'ingénierie publique	Payant ⁽¹⁾

(1) Donnant suite à une consultation de la collectivité, l'ATD remet une offre de prestations valorisée (tâches, temps passé de ou des ingénieur(s) et/ou technicien(s), coûts journaliers)

Adresse et Coordonnées

Département du Rhône
 Agence Technique Départementale
 149 rue Pierre Corneille – 69003 LYON
 Tél. : 04 72 61 27 10

patricia.pompon@rhone.fr

Correspondant : **Patricia Pompon** (accueil, information, orientation)

